412.101.220.59

Ordonnance du SEFRI¹ sur la formation professionnelle initiale d'assistante de bureau/assistant de bureau avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)²

du 11 juillet 2007 (Etat le 1er janvier 2013)

Entrée en vigueur le 1er janvier 2008

La désignation de l'unité administrative a été adaptée au 1^{er} janv. 2013 en application de l'art. 16 al. 3 de l'O du 17 nov. 2004 sur les publications officielles (RS 170.512.1).
Cette O et ses mod. ne sont publiées ni au RO, ni au RS (RO 2007 4683, 2010 2821,

Cette O et ses mod. ne sont publiées ni au RÔ, ni au RS (RO 2007 4683, 2010 2821, 2012 441). Commande du texte actuel: Office fédéral des constructions et de la logistique, Vente des publications fédérales, 3003 Berne, www.publicationsfederales.ch. Téléchargement: www.sbfi.admin.ch.